



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Betteraves

Question écrite n° 15745

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés rencontrées par les planteurs de betteraves. En effet, les hausses du prix de la betterave obtenues au cours des dernières années n'ont pas couvert l'inflation. En conséquence, le maintien du revenu betteravier par hectare en francs constants n'a pu être obtenu que par la réduction des surfaces, ce qui ampute leur potentiel de production. C'est pourquoi il lui demande d'aborder les prochaines discussions en vue de l'accord interprofessionnel avec la plus grande attention. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur une nouvelle gestion du régime des quotas, qui répondrait aux préoccupations des planteurs. Concernant la possibilité de développer les débouchés non alimentaires de la betterave, il lui demande quelle sera son attitude dans la future négociation du règlement sucre/industrie chimique. Il souhaite également savoir quelles mesures il compte prendre afin de conduire la commission européenne à établir pour l'éthanol un cadre réglementaire spécifique qui s'insère dans la réglementation relative au gel des terres.

Texte de la réponse

Reponse. - Le règlement applicable au secteur du sucre est en vigueur jusqu'à la campagne 1991-1992 ; la négociation communautaire sur le règlement futur, qui s'appliquera aux campagnes 1992-1993 à 1995-1996, aura lieu au cours de l'année 1990. La réforme ne concernera pas uniquement la gestion des quotas, mais l'ensemble du régime sucrier ; elle devra tenir compte des principes fondamentaux qui ont fondé l'organisation de ce secteur tels que la spécialisation régionale et la solidarité financière. Concernant les débouchés non alimentaires de la betterave, le Gouvernement observera une attitude ferme dans la prochaine négociation sur le renouvellement du règlement sucre-industrie chimique. En outre, la Commission des communautés européennes vient de transmettre au conseil, après de nombreuses interventions françaises, une proposition de règlement en faveur d'utilisations non alimentaires de produits agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Lonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15745

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3173